

SERVICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES

« Service des paroisses, bonjour mon Père, c'est pour faire baptiser mon enfant... Il me faudrait un certificat de baptême pour mon mariage »

« Service des paroisses, fleurissez votre église... Nous sommes à votre disposition pour l'installation d'une sonorisation de qualité dans votre paroisse »

Si nous sommes au service des paroisses ce n'est certainement pas l'essentiel de notre tâche, même si nous renvoyons les demandeurs vers la paroisse ou le service que leur demande concerne.

Le Service Diocésain des Paroisses (SDP) reçoit la mission de l'évêque de soutenir les Équipes d'Animation Pastorale (EAP), de veiller à l'organisation des consultations pour leur renouvellement et, au nom de l'évêque, d'appeler les membres laïcs à faire partie de l'EAP de leur paroisse.

Pour bien comprendre l'importance de ce service il est nécessaire de faire un petit rappel de la façon dont nos paroisses sont bâties.

La Paroisse

La raison de la paroisse est en tout premier lieu de permettre aux chrétiens d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ : « Allez ; de toutes les nations faites des disciples » (Mt 28,18). La première mission des baptisés, qu'ils soient prêtres ou bien sûr laïcs, est de proposer la foi, de témoigner.

Alors il y a le petit groupe local, quelques villages, quelques églises, la nécessité de se retrouver, de célébrer ensemble, de visiter l'un ou l'autre en difficulté, de dire la Parole de Dieu,

d'attester que nous sommes des chrétiens : c'est la communauté locale.

Nous nous retrouvons toutes les communautés pour vivre et célébrer ce que nous sommes et ce que nous vivons ; nous nous retrouvons en paroisse. Là, ensemble nous pourrions disposer de plus de moyens pour remplir la mission que le Christ nous confie. Les différents soutiens et services auxquels nous participons, catéchèse, préparation des mariages, des baptêmes et autres. Et surtout nous nous rassemblons autour du Christ pour la célébration eucharistique que présidera notre curé. La paroisse est la communion des communautés et son rôle d'amener tous les baptisés à participer à la mission, avec ses trois dimensions : annoncer (l'annonce de l'Évangile), célébrer (prière, liturgie), servir (solidarité, compassion).

Les Équipes de la paroisse

La communauté locale se dote, en accord avec la paroisse, de quelques membres chargés d'organiser sa vie : c'est l'Équipe d'Animation Locale (EAL) avec le coordinateur. Lorsqu'il est trop difficile de mettre en place une EAL, le coordinateur travaille avec des correspondants de village reconnus. (Démarche synodale, Domaine 3 décret 3).

La paroisse, quant à elle, est pourvue d'une Équipe d'Animation Pastorale (EAP) : le curé et trois à cinq laïcs. Le curé reçoit la charge pastorale de l'évêque et les laïcs, qui partageront l'exercice de cette charge, sont appelés par l'évêque.

En vis-à-vis de l'Équipe d'Animation Pastorale les représentants des communautés locales ou religieuses, des Services, des groupements, des associations conseillent et informent de la vie et des besoins de la paroisse.

Quand il est nécessaire la paroisse peut se réunir en assemblée générale afin de recueillir des avis, ou de définir des projets avec l'ensemble des paroissiens.

La charge pastorale *est l'ensemble des tâches à assurer et des responsabilités à assumer pour la mission que le Christ a confiée à l'Église*. Aussi tous les membres de l'EAP sont appelés à exercer cette tâche. Il ne s'agit pas pour les membres laïcs de l'EAP d'une responsabilité déléguée, comme cela pourrait l'être dans une entreprise, mais bien d'une coresponsabilité courageuse de tous les membres, laïcs appelés et curé de la paroisse.

Rôle du SDP

Le Service Diocésain des Paroisses (SDP) intervient pour aider les Équipes d'Animation Pastorale du diocèse à organiser leur paroisse en conformité avec les propositions et les souhaits de l'évêque. Il ne s'agit pas ici d'uniformité mais bien de vivre la diversité dans l'unité profonde à l'Église et à la Parole de Dieu.

Aussi quand une EAP nous sollicite nous pouvons participer à la mise en place d'un Conseil de paroisse ; réfléchir avec l'équipe à la modification des contours de certaines communautés locales ; travailler avec elle à la réflexion sur certains projets. Toutefois une des tâches permanentes du Service reste le renouvellement des EAP.

Ce renouvellement qui occupe une bonne part de nos activités se déroule en trois moments : la consultation, l'appel et l'envoi en mission.

La consultation.

Un membre du SDP rencontre le curé d'une paroisse dont l'EAP doit être renouvelée. En effet l'EAP est appelée par l'évêque pour trois ans. Les membres ont donc une mission également de trois ans que l'évêque peut, s'il le

souhaite, renouveler une fois pour une même période.

Cette rencontre avec le curé et parfois avec les autres membres de l'EAP permet d'évoquer la vie de la paroisse, des communautés et de l'EAP et de bien situer l'ensemble pour un renouvellement harmonieux. Puis ensemble nous fixons les échéances pour la consultation proprement dite. Là, un document sera proposé aux paroissiens qui sont invités à citer quelques noms de personnes qu'ils pensent aptes à porter avec foi la dynamique pastorale. Un autre courrier sera envoyé aux membres laïcs de l'EAP et aux coordinateurs afin qu'eux-mêmes proposent des personnes pouvant être appelées et qu'ils incitent tous les membres de la paroisse à participer à la consultation. Le Service Diocésain des Paroisses envoie lui-même ce courrier car parfois quelques membres des EAP et quelques-uns des coordinateurs oublient de répondre. Car c'est bien aux membres des EAP de réfléchir et de travailler à la continuité de l'équipe et à son renouvellement pour le bien de la paroisse.

Les documents de la consultation sont dépouillés par un des membres du SDP qui a pris en charge ce renouvellement. Muni de ce résultat une nouvelle rencontre avec le curé de la paroisse permet de discerner parmi les personnes citées dans la consultation celles qui pourraient répondre à l'appel. En effet la consultation n'est en aucun cas une élection. Quel que soit le nombre de citations l'appel d'un nouveau membre se fera par l'évêque en concertation avec le curé de la paroisse et le Service Diocésain des Paroisses. Ne regrettez pas que votre poulain ne soit pas élu, l'évêque appelle et ne distribue pas de sièges ; l'Église ne ressemble pas à l'Assemblée Nationale.

L'appel

De ces propositions issues de la consultation et du discernement, celui des

membres du SDP chargé de ce renouvellement appelle les uns et les autres au nom de notre évêque à appartenir à l'EAP de leur paroisse. La relation qui s'établit à ce moment, souvent par téléphone, est intense et empreinte d'émotion tant pour l'appelant que pour l'appelé. Chacun reste libre d'accepter ou de refuser cet engagement mais il faut qu'il le fasse avec une connaissance pleine et entière de la responsabilité pastorale qu'il devra partager avec le curé et les autres membres de l'EAP. Il est bien rare d'accepter cet appel sans un moment de réflexion ni même de le refuser sans un temps d'hésitation.

On ne se nomme pas membre d'Équipe d'Animation Pastorale, on ne présente pas sa candidature, on n'est pas des représentants de quelque groupe ou communauté ni délégués élus. Nous sommes comme les pêcheurs du lac de Tibériade auxquels Jésus s'adresse : « Viens, suis-moi. »

L'envoi

La nouvelle EAP est envoyée en mission au cours d'une célébration dominicale de toute la paroisse. Le vicaire Général, Michel Daubanes, appelle au nom de l'évêque les membres de la nouvelle Équipe d'Animation Pastorale et les invite à proclamer leur foi. Puis il leur lit la lettre de mission pour les trois années qui viennent et leur en remet à chacun un exemplaire. La personne chargée, dans l'équipe du SDP, de mener ce renouvellement, dans la mesure de ses disponibilités, participe à cette cérémonie. Elle est l'aboutissement de sa démarche et de son travail et elle est aussi le signe de sa participation à la vie de l'Église vivante en ce lieu, unie à l'ensemble du diocèse. Lorsqu'elle est présente c'est elle qui au nom de l'évêque appelle chacun des nouveaux membres de l'EAP à monter vers le chœur. Là, l'amitié fraternelle de l'appel que nous avons adressé prend visage par notre prière et notre célébration commune.

La formation.

Avec l'équipe de la Formation Permanente du Diocèse nous invitons, tous les ans, les nouveaux membres des EAP, ceux qui pour la première fois ont été appelés, à participer à une journée de réflexion. Ce moment de prière, de formation et d'échanges tente de leur mieux faire comprendre les enjeux de leur nouvelle mission et la relecture de leur engagement.

Tous les trois ans toutes les Équipes d'Animation Pastorale du diocèse sont invitées à se retrouver pour une journée de formation de réflexion et de célébration. Un aspect ou un thème de leur mission, de la pastorale est abordé par plusieurs intervenants. Une grande part de cette journée est consacrée aux échanges entre les différentes communautés et leurs équipes, à la relecture et bien sûr à la prière et à la célébration.

Les membres du SDP

Le Service des Paroisses est aujourd'hui composé de quatre laïcs sous la houlette bienveillante de Michel Daubanes, notre Vicaire Général : Marc Bréant de la paroisse Notre-Dame du Roumois, Marie-Jos Ligier de la paroisse de Pacy Vallée d'Eure et Marie-Odile Lepoutre de la paroisse Pacy Vallée d'Eure et de Jean-Marie Vanderstraeten de la paroisse Saint-Jean-Baptiste-du-Val-Iton. Nous nous retrouvons régulièrement pour échanger sur les différentes paroisses que nous rencontrons et sur le renouvellement de leur EAP ainsi que sur la vie et les orientations du diocèse. Le Service Diocésain des Paroisses participe au Conseil Diocésain de Pastorale.

Jean-Marie Vanderstraeten
Service Diocésain de Paroisses